

BPJEPS

ANIMATEUR

Mention **LOISIRS TOUS PUBLICS /
ACCOMPAGNEMENT CULTUREL**

• Le **BPJEPS** est un diplôme de niveau IV qui permet de se former à mettre en oeuvre en autonomie pédagogique les compétences visées. Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle. Il est également possible de suivre cette formation par la voie de l'apprentissage.

• **EMPLOIS VISÉS**

Animateur.rice loisirs tous publics, directeur.rice d'accueil collectif de mineurs. Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, etc.), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

• **CONDITIONS D'ACCÈS - PRÉ-REQUIS**

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT.
- Etre capable de justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ou être titulaire d'un des diplômes suivants : BAFA, BAFD, BAPAAT, tout CQP attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention, tout diplôme de niveau IV ou supérieur, CAP 'Petite Enfance', AMP, DEAES, BPJEPS (toutes spécialités).

Ce BPJEPS s'effectuera en partenariat avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Bretagne - FRMJC



• **LES UNITÉS CAPITALISABLES**

Unités Capitalisables communes aux deux mentions

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Mention Loisirs Tous Publics

- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du 'Loisirs Tous Publics' et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du 'Loisirs Tous Publics'

Mention Accompagnement Culturel

- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ des activités culturelles.

• OBJECTIFS

Le diplôme acquis atteste que sa/son titulaire sait mettre en oeuvre en autonomie pédagogique les compétences suivantes :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie
- Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'animation (culturel, etc.) s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire des actions d'animation dans les champs du 'Loisirs Tous Publics' et de direction d'Accueils Collectifs de Mineurs
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs ; pour mettre en oeuvre des activités d'animation culturelles (accompagner et faire émerger des projets artistiques et culturels, faciliter l'accès à des formes artistiques et culturelles ou artistiques variées).
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Direction d'un ACM

Les stagiaires inscrits sur cette formation devront, lors de périodes en structure d'alternance, exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un Accueil Collectif de Mineurs.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS Loisirs Tous Publics est délivré par la Direction Régionale et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant ces quatre Unités Capitalisables, puis si elles sont validées délivre le diplôme :

- une épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.
- une épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4 pour la mention Accompagnement Culturel.
- une épreuve (dossier + épreuve orale) valide l'UC3 de la mention Loisirs Tous Publics
- une épreuve (dossier + Mise en situation + entretien) valide l'UC4 de la mention Loisirs Tous Publics



DATE D'OUVERTURE

**Du 08 décembre 2020
au 30 juin 2022
RENNES et itinérance**

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription obligatoire

- Réunion d'information le 04 septembre 2020
- Tests de sélection le 16 novembre 2020
- Début de la formation le 08 décembre 2020

NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S

De 8 à 24 stagiaires

DURÉE

870h aux CEMÉA et 1350h d'expérience pratique. Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.

TARIF

9 570,00 €

La formation peut être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

CONTACT

Pour obtenir plus d'information, un devis ou un dossier d'inscription, contacter :
Laurence DROVAL
ldroval@cemea-bretagne.fr
02 98 90 10 78

